Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 16 Joumada II 1446
18 Décembre 2024

N° 146

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3002**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3003**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3006**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3010**
Homologation de résolutions **3012**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3012**
Avis aux créanciers **3014**
Convocations
Sociétés anonymes **3015**
Sociétés communautaires **3017**
Autres sociétés **3017**
Divers
Avis au public **3017**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société à constituer : Société communautaire locale de production et de transformation et de valorisation des productions agricoles Sidi Aich.

Type de société : locale.

Montant du capital souscrit de la société à l'avenir : 10000 Dinars (dix mille dinars).

Adresse prescrite du siège social : Ecole primaire Esswinia délégation Sidi Aich 2131.

Sujet de la société : la production et la transformation et la valorisation des productions agricoles à Sidi Aich.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 18/11/2024 au tribunal de première instance à Gafsa sous le numéro 3891.

Nombre des actions à souscrire en numéraire et le montant devant être payer immédiatement : 50 actions pour 10.000 Dinars.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année complète :

- 15% sont attribuées sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société.

- 20% sont consacrées aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le reliquat des bénéfices et excédents peut être reparties dans la limite d'un pourcentage n'excédent pas 35% par décision de l'assemblée générale.

- Qui plus et sert à développer ces activités et à les développer localement.

La période d'ouverture à la souscription : du 24/12/2024 au 31/12/2024 avec possibilité d'affranchissement anticipé sous forme de souscription intégrale avec l'expiration de la période.

Mention des modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive : l'assemblée générale constitutive se tiendra à la délégation de Sidi Aich et ce suite à l'annonce publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens. Cette annonce sera affichée au siège de la délégation de Sidi Aich et au siège de la commune de Sidi Aich.

Fondateurs :

- Souad bint Amor Bahri, domiciliée à Sidi Aich, tél : 58233619

- Najet bint Dhaoui Ghobtane, domiciliée à Gafsa, tél : 97013376

- Imen bint Sghaier bn Khlifa, domiciliée à Sidi Aich, tél : 58613451

- Latifa bint Ahmed Ghobtane, domiciliée à Sidi Aich, tél : 21498643

- Intisar bint Dhaoui Ghobtane, domiciliée à Gafsa, tél : 95303035.

2024R03162SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société locale organisation Activités culturelles Sahline.

Type de la société : société communautaire locale

Montant du capital souscrit : 10.000DT.

Siége social : Maison de culture Sahline.

Objet : organisation des Activités culturelles.

Durée : 99 ans.

Date du dépôt du projet du statut et du contrat constitutionnel de la société : 7/11/2024 le tribunal de 1ère instance de Monastir.

Nombre des parts à souscrire : 50 parts.

Valeur nominale de la part : 200 dinars.

Fondateurs :

- Radia Hallouli

- Ridha Korbi

- Saliha Hallouli

- Badredine Younes

- Yasmina Jaidane

- Amer ben Saad

- Nadia ben Mohamed.

2024S01602SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société locale AMAL TAMWIL.

Type de la société : Société communautaire locale

Montant du capital souscrit : 10.000 DT.

Siége social : SAHLINE.

Objet : micro-credit.

Durée : 99 ans.

Date du dépôt du projet du statut et du contrat constitutionnel de la société : 11/11/2024 le tribunal de 1ère instance de Monastir

Nombre des parts à souscrire : 50 parts.

Valeur nominale de la part : 200 dinars.

Fondateurs :

- Najet Souid

- Mariem Berkach

- Bechir Jaidane

- Mouna Souid

- Takwa Berkach

- Hassen Mensi

- Hossein Blaiid.

2024S01603SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société régionale de Transport.

Type de la société : Société communautaire régionales.

Montant du capital souscrit : 20.000DT.

Siège social : SAHLINE.

Objet : Transport des ouvriers.

Durée : 99 ans.

Date du dépôt du projet du statut et du contrat constitutionnel de la société : 20 novembre 2024 le tribunal de 1ère instance de Monastir.

Nombre des parts à souscrire : 50 parts.

Valeur nominale de la part : 400 dinars

Fondateurs :

- Sabiha Hammami

- Hamida Souid

- Sabrine Sahhi

- Awatef Fathallah

- Nesrine Zaalouni

- Doursaf Souid.

2024S01623SODB1

Constitution d'une société citoyenne

Dénomination sociale de la société à constituer : Société CITOYENNE LOCALE ARRYADA AGRICOLE

Forme juridique : Société Communautaire Locale

Capital social de la société pour souscription : Dix (10) Mille Dinars

Siège social : Maloussy - 9114 - Menzel Bouzayan

Objet social : Réalisation d'une Huilerie Moderne - Services Agricoles et l'Investissement Agricole en général.

Durée de la société : 99 ans

Lieu et date du dépôt du Contrat Constitutif : déposé le 13 décembre 2024 au greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid sous le numéro 234.

Nombre de parts sociales à Souscrire & Equivalents en Numéraire à Libérer Immédiatement : Cinquante (50) parts sociales soit l'Equivalent du Montant de Dix (10) Mille Dinars.

Valeur Nominale de Chaque Part : Deux Cent (200) Dinars Chacune.

Conditions liées à la répartition des excédents et Bénéfices Dégagés et à la formation des réserves :

Dans le cas où la société nationale réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable

- 15 % sont alloués sous forme de réserves Légales obligatoires jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société.

- 20 % sont alloués aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le reste des bénéfices et excédents peut être réparti dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Le Reliquat sera alloué pour développer ses activités localement.

Le nom de l'établissement bancaire et de son siège social dans lequel seront déposés les fonds provenant de la souscription :

La période ouverte à la souscription :

Du lundi 16 décembre 2024 au Jeudi 26 décembre 2024, avec possibilité de scellement anticipé de la souscription avant l'expiration du délai précité. Modalités et Lieu de convocation de l'assemblée Générale constitutive :

La convocation de l'Assemblée générale constitutive se tiendra le lundi 30 décembre 2024 à 14h, au siège social de la Société à Maloussy Menzel Bouzayan, elle est convoquée par la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, en plus d'afficher cette annonce au siège de la délégation de Menzel Bouzayan et au siège de la Commune de Menzel Bouzayan.

Les Fondateurs :

Alfaiez Hamdi - Ali Hamdi - Boubaker ben Med Essghaier Hamdi - Jalaleddine Amami - Mohamed Azizi - Boubaker Ben Mohamed Hamdi.

2024X01678SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

SOCIETE TUNINJECT -SA

Société anonyme en voie d'augmentation du capital

Siège social : 05 Rue Congo Sidi Fathallah Jbel Jeloud 2023 Tunis

MF : 000/M/A/1265095A

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5/11/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, enregistrement n°24704052 quittance n°8463, il a été décidé d'augmenter le capital social de dix mille dinars (10 000 DT) pour le porter de zéro dinars (0 DT) à dix mille dinars (10.000DT) et ce, en numéraire. Cette augmentation s'effectue comme suit :

- Mr Hafedh El Ouedi : 1.800 DT (mille huit cent dinars) en numéraire

- Mme Imen Erssass : 2.000 DT (deux mille dinars) en numéraire

- Melle Emna El Ouedi : 2.000 DT (deux mille dinars) en numéraire

- Melle Zeineb El Ouedi : 2.000 DT (deux mille dinars) en numéraire

- Melle Asma El Ouedi : 2.000 DT (deux mille dinars) en numéraire

- Mme Soumaya M'himdi : 100 DT (cent dinars) en numéraire

- Mr Makrem Salem : 100 DT (cent dinars) en numéraire

L'augmentation du capital se fait par la création de 100 actions nouvelles de 100DT chacune. Les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription

Dépôt des procès verbaux:

Un projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5/11/2024 a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/11/2024 quittance N°AC401662024 lieu où toute personne peut prendre connaissance.

2024R02892SANB2

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 18350.000 DT

Siège social de l'entreprise : Koutine - Médenine

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le mardi 26/11/2024 au siège

social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunis à Tunis enregistré à la recette des finances de Médenine le 3/12/2024 sous le n°24707571 quittance n°M107229, dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises auprès du Tribunal de 1ère Instance de Médenine le 6.12.2024 sous le n°2024151079, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Nomination de Monsieur Jamil BRAHMIA en tant que Directeur Général de la société pour la période restante de 2024 et 2025 et qui prendra fin le jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025 tout en lui donnant les pouvoirs nécessaires pour gérer la société.

- Nomination de Monsieur Romdhane RAHLI en tant que Président du Conseil d'Administration de la société et ce pour la durée de son mandat d'administrateur avec tous les pouvoirs prévus dans les statuts et dans le code des sociétés commerciales.

2024R03133SANB2

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052P

Selon procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 21/11/2024 au Smart centre Au Parc d'activité économique de Zarzis, enregistré à la recette des finances de Médenine le 22/11/2024 sous le n°24707353, quittance n°M104969, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 9/12/2024 sous le n°2024151574, il a été décidé la reconduction de la nomination de Mr Habib Ouriemmi en sa qualité d'Administrateur Délégué afin d'assurer la gestion courante de la Société à compter du 21/11/2024 et jusqu'au 20 février 2025 avec les pouvoirs les plus étendus.

2024R03135SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

TUNICAST

Société anonyme

Au capital social de 4 500 000 TND

Siège social : Route de Sousse Km 5, Mégrine - Ben Arous

Identifiant unique : 0940520B

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société TUNICAST, société anonyme, siège social sis à la route de Sousse km 5, Mégrine, Ben Arous, ayant principalement pour objet la fabrication de produits sidérurgiques, que suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2024, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 2 000 000 Dinars par l'émission de 20000 actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 4 500 000 Dinars à 6500 000 Dinars.

Cette augmentation est réservée aux Messieurs Yahia Bayahi et Taieb Bayahi avec suppression du droit préférentiel de souscription, à libérer par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises le 12/12/2024 sous le n°AC021872024.

2024R03141SANB2

SONOMAC

SA au capital de 691.410 Drs

Siège social : Sakiet Edaier Sfax

Identifiant unique : 011565V/A/M/000

1. Suivant P.V de l'AGO du 5 mai 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 14 mai 2024, quittance n°M0002939, n° d'enregistrement 24802655, il a été décidé :

- L'approbation des états financiers, le rapport d l'activité de l'année 2023 du conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

- Quitus aux membres du conseil d'administration et au P.D.G. pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Renouvellement des mandats des administrateurs : Messieurs Mohsen Hediji, Jamel Zalila et Mohamed Yaich pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes actuel pour la période de trois (3) ans 2024, 2025 et 2026.

II. En vertu du P.V. de délibération du conseil d'administration du 5 mai 2024 enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 14 mai 2024, quittance n°M0002936, n° d'enregistrement 24802652, il appert que le conseil d'administration a renouvelé le mandat de monsieur Mohsen Hediji, P.D.G de la société et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire de chacun de ces actes ainsi que d'une copie des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 ont été déposés au registre national des entreprises à Sfax en date du 10 décembre 2024 sous le n°2024151991.

2024X01672SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Transflèche SARL

Société à Responsabilité Limitée

1 200 000 DT

Siège social : 05 Rue 8610 Z.I Charguia 1 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1727231J

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 novembre 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 6 décembre 2024 sous le n°24713255 quittance n°M133558 dont un

exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 9 décembre 2024 sous le numéro 2024151530, il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Approbation du rapport annuel de gestion sur l'activité de la Société pour l'exercice clos au 31/12/2023 et quitus au Gérant;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au 31/12/2023 ;

4. Approbation des conventions relevant de l'article 115 du code des sociétés commerciales;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6. Pouvoirs pour formalités.

2024R03142SRLB2

Société Transflèche SARL

Société à Responsabilité Limitée

1 200 000 DT

Siège social : 05 Rue 8610 loi Charguia 1 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1727231J

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 21 Juin 2024 sous le n°24706447 quittance n°M085034 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 5 décembre 2024 sous le numéro 2024150974, il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Approbation du rapport de gestion sur l'activité de la Société pour l'exercice clos au 31/12/2022 et quitus au Gérant;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022;

5. Approbation des conventions relevant de l'article 115 du code des sociétés commerciales;

6. Renouvellement de mandat du Gérant Monsieur Mounir El JAIEZ pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025 et délégation du pouvoir;

7. Désignation d'un Commissaire aux compte Cabinet Conseil Audit Formation membre de PWC, représenté par Mme Abir Matmti pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025 ;

8. Pouvoirs pour formalités.

2024R03143SRLB2

Société ON TIME PRODUCTION

SARL au capital de 1500 dinars

Identifiant Unique : 12244 77K

Siège social : 006 Avenue des Jasmins Route de Gremda Km 3.5 Sfax

En vertu du PV de l'AGE n°1/2024 en date du 01/10/2024 enregistré à la recette des finances le 24 octobre 2024 sous le numéro 24506460, quittance n°M007112 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 6/11/2024 sous le numéro 2024139933, il a été décidé l'approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ainsi que la dissolution anticipée de la société en désignant Monsieur KAMMOUN Slim en tant que liquidateur.

Par ailleurs, la société a élu son domicile chez Cabinet MSEDDI HAMDI sis à l'immeuble Palmarium 4, bloc A, étage 7, bureau 1 avenue des Martyrs, Sfax.

Les créanciers sont priés de bien vouloir inscrire leurs créances auprès du liquidateur et dans son lieu de domicile élu dans un délai de 30 jours.

2024X01662SRLB2

SOCIETE PROMOVAL DE PROMOTION IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3.000.000,000 DT

Siège social : A-2.1, 2ème étage, Complexe immobilier Yasmine Tower, Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre, 1082 - Tunis.

Identifiant unique : 1319115H

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 23 septembre 2024, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 16 octobre 2024 (enregistrement n°24510917 quittance n°M118429), il a été décidé l'approbation de :

- L'augmentation du capital social d'un million de dinars (1.000.000,000 DT) en le ramenant de deux millions de dinars (2.000.000,000 DT) à trois millions de dinars (3.000.000,000 DT) et ce par incorporation des comptes courants associés,

- Mise à jour et adoption conséquente des statuts.

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire a été déposée au registre national des entreprises en date du 24 octobre 2024 sous le numéro 2024136211. La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 11 novembre 2024 sous le numéro 222, annonce n°2024136211.

2024X01671SRLB2

TUNIFEED

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 150.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Ghannouche - BP 73 - 6000 Gabès

IU : 0847269J

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26/6/2024 (enregistré à la Recette des finances Ghannouche le 12/11/2024 sous Qn°M026189, Enrg n°24800905)

Les associés ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet MTBF représenté par Monsieur Ahmed Sahnoun en sa qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de (3) trois années.

Un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0847269J en date du 6/12/2024 sous dossier n°2024151395.

2024403078SRLB2

DISPROQUIMA TUNISIA

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 10.000 Dinars

Résidence Lac 2001 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

I.U : 1543843N

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 3/8/2020 enregistré à la Recette des Finances El Bouhaira - Tunis le 27/11/2024 sous Qn°M114971 En°24710451.

- Les associés ont décidé d'étendre les pouvoirs du Gérant Mr. Souheil Aoun.

- Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1543843N et dossier n°2024150082 le 2/12/2024.

2024403079SRLB2

Société MARINE

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : Rue 8612 N°33 - Zone Industrielle Charguia 1 - Tunis

IU : 0633516T

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 22/10/2024 (enregistré à la Recette des Finances Charguia - Tunis le 2/12/2024 sous Qn°M132053 En°24713016), suivant un (1) acte de cession de parts du 22/10/2024 (enregistré à la Recette des Finances Charguia - Tunis le 6/11/2024 sous Qn°M124319 En°24111829), et suivant les statuts mis à jour du 22/10/2024 (enregistrés à la Recette des Finances Charguia - Tunis le 2/12/2024 sous Qn°M132056 En°24713017)

- Les associés ont approuvé la cession de parts sociales

- Les associés ont adopté les statuts mis à jour.

Un exemplaire du P.V, de l'acte et des statuts mis à jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 12/12/2024 sous l'Identifiant Unique n°0633516T et sous dossier n°2024152658.

2024403089SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Disculper de liquidateur

Dissolution définitive de la société et sa radiation

«Société Gosi Management»

S.U.A.R.L au capital de 1 000 DT

Siège social : 43 Rue de l'Energie 8601 Charguia 1 - 1053 - Tunis

Matricule Fiscal : 1687941 K/A/M/000

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/11/2024, enregistrée à la Recette des finances de Charguia à Tunis, le 25/11/2024 sous le n°24712691, Quittance n°M129499, déposée au registre national des entreprises à Tunis, en seule exemplaire, le 29/11/2024 et 10/12/2024 sous le n°2024149641 et 2024151751, il a été décidé de disculper le liquidateur, dissolution définitive de la société et sa radiation.

2024403088SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP légalisé de signature à la municipalité de Douar Hicher daté du 30/5/2024 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 4/12/2024 sous le n°24707477 quittance n°M107410 Mr Zied Ben Saad Arfaoui et Mme Hanen Bent Ali Dabbebi ont vendu à Mme Ahlem Ben Mokhtar Bthouri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tout genre de commerce sis à l'avenue 7 novembre cité Ettadhamen - Ariana.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur Mr Zied Arfaoui sis à rue 6702 cité Khaled Ibn Walid - Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 8/12/2024.

2024T01210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 02/12/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 4/12/2024 enregistrement n°24207064 quittance n°M167549 Monsieur Nader ben Othmen ben Fraj Attia titulaire de la carte d'identité nationale n°06285979 résident à l'avenue Habib Bourguiba Hammamet a vendu à Monsieur Anis ben Monji ben Mnaser Mami titulaire de la carte d'identité nationale n°0989053 résident à l'avenue Habib Bourguiba Hammamet la totalité de son fonds de commerce destiné à l'activité de Fast-food sis au local situé à l'avenue de Habib Bourguiba Hammamet.

Les oppositions seront adressées entre les mains de Maître Nabil El Hakem sis à l'avenue Taieb Mhiri Hammamet.

Le présent avis a fait l'objet d'une publication aux journaux la Presse et Essahafa du 6 décembre 2024.

2024T01211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce par acte sous seing privé en date du 19 novembre 2024 et enregistré à la recette des finances de Denden le 5 décembre 2024 sous le numéro 24204779 par quittance numéro M083420 Mr Houcine ben Thabet ben Mohamed Teher Essid a vendu à Mr Abdelkader ben Houcine ben Mohamed Salah Missaoui avec

tous ses éléments corporels et incorporels à usage café au local sis à la route Kef n°27 bis Den Den.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse de l'acheteur Mr Abdelkader ben Houcine ben Mohamed Salah Missaoui dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk du 13 décembre 2024.

2024T01212FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 6/12/2024 sous le n°24203549 quittance n°MO94390 Madame Baccouchi Amal (CIN 09886256) au nom de son mari par procuration datée le 22/11/2024 Monsieur Ben Ibrahim Amir (CIN 06406758), a vendu à Monsieur Ksouri Hazem (CIN 09867811) et Monsieur Hmam Mohamed Aziz (CIN 15358569), l'ensemble du fonds de commerce d'une activité commerciale de viande et dérivés de viande au détail sis à la rue Mongi Slim -Menzel Temime - Nabeul. A parts égales entre eux, les oppositions doivent être entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours. Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 10/12/2024.

2024R03130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 27 /11/ 2024, enregistré à la recette des finances de Médenine en date du 27/11/2024 sous le numéro 24207465 quittance n°M105949.

Monsieur Mohamed Ben Ali CHakri demeurant au 51 rue 2 mai 1966 Médenine a cédé à Monsieur Ali Ben Mohamed Manitta demeurant à cité de l'hôpital Médenine, l'ensemble du fonds de commerce connu par "La Pharmacie chakri" sis au 79 rue 2 Mai Médenine avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce à son domicile désigné "la pharmacie CHakri" et ce dans un délai maximum de vingt jours (20) à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 7 décembre 2024.

2024R03132FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 14/11/2024 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 02/12/2024, n° de quittance M075408 n° d'enregistrement 24203687, Mr Zied Chouchen a vendu à Mme Fatoum Bent Mohamed Ben Sebti Zdini la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Restaurant sis au magasin n°1 rez-de-chaussée résidence Feirouz avenue Habib Bourguiba Radés plage.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur sis à la Résidence Feirouz avenue Habib Bourguiba Radés Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/12/2024.

2024R03136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 13/10/2024 par Maître Fattahi Lassad Avocat bureau sis à immeuble Karawli Rue Kileni Metoui Gafsa enregistré à la recette des finances de Gafsa le 13/10/2024, sous le numéro 24210856 reçu numéro : M068406

Mme Mbarka Bent Ahmed ben Saad propriétaire du fonds de commerce a vendu à Mr Samir Ben Mohamed DOLA la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Abou Kassem Chebi Gafsa avec tous ses éléments corporels et incorporels (vente des boissons alcoolisées et autres par détail).

Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau Maître Fattahi Lassad dans les 20 jours après cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 11/12/2024.

2024R03151FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/9/2024, enregistré à la recette des finances Zarzis le 8/11/2024 quittance n°M21156 n° d'enregistrement n°24204124, Mr Mohsen Ben Manssour demeurant à la route de Djerba - Zarzis a vendu et cédé la totalité de son fonds de commerce sis à la route de Djerba - Zarzis avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des fruits secs journaux et tabac à Mr Sofiene Lamloumi demeurant à elbehira Beni kedeche gouvernorat - Médenine.

Toute opposition doit être signifiée à Mr Sofiene Lamloumi à l'adresse du fonds de commerce susmentionnée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a également été publié aux quotidiens (Echourouk et Le Quotidien) du jeudi 28/11/2024.

MF : 1174217/L

CIN : 05072961

2024R03152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 13/11/2024 enregistré à la recette des finances d'Ariana en date du 13/11/2024, N° de quittance M121449 N° d'enregistrement 24207650, Mme Malek Bent Hafnaoui Hamdani a vendu à Mme Imen Bent Masoued Ben Belgacem Samat, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente produits paramédicaux, dans le local sis 144 Ariana ville 2080.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse sis 07 rue Ibn Nadhour Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 11/12/2024.

2024R03153FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/11/2024 enregistré à la recette des finances Ariana le 25/11/2024 enregistrement n°124483 quittance n°24207900.

Madame Najla el Gharbie titulaire de la CIN n°01342485 a vendu à monsieur Ahmed Ghadiri titulaire de la CIN n°04728534 la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce sis au rez-de-chaussée numéro 02 cité Farhat Hached Ariana.

Les oppositions sur le prix pourront être admises à l'adresse du local sis au rez-de-chaussée numéro 02 cité Farhat Hached Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis dans le JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux le Quotidien et Chourouk le 13/12/2024.

2024R03156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Jdayda Tunis le 14-11-2024 sous le n°M039996 Quittance n°24201409 Madame Abir Almofti titulaire de la CIN n°05439551 a cédé à madame Houayda Alhakk cin 08448433 la totalité du fonds de commerce sis à Jdayda Tunis et exerçant actuellement vente produit scolaire et librairie ayant matricule fiscal 1677634/W.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du F.C.

Cet avis a été publié dans le journal Echourouk le 12/12/2024.

2024S01608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 02/12/2024 enregistré à la recette des finances de Jbeniana n° du reçu M068442 n° d'enregistrement 24202252.

Samir Beni a cédé à Abdallah Farahat la totalité du fonds de commerce, sis à la Route de Mahdia Klm 2 Jbeniana avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» «le Quotidien» du 13/12/2024.

2024S01609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente rédigé de la part de maître Saida Ben Hassine avocate auprès de la cour d'appel souligné en date du 3/12/2024 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 9/12/2024, quittance n°M095698 enregistrement n°04164657 Mme. Rim Bguiga épouse Mehdi ben Ticha a vendu à Mr Chiheb Ben Hsan Ben Hamida, la totalité du fonds de commerce consistant au commerce, son exploitation est dans le local sis à l'avenue de l'Environnement route Moknine de Jemmel Monastir. Enregistré au registre national des entreprises, ancien registre de commerce n°A15286522023. Publié au journal le Quotidien le 12/12/2024 en deux langues arabe et française.

Toutes les oppositions seront acceptées au bureau de l'avocate chez la cour d'appel maître Saida Ben Hassine sis à l'immeuble el baraka prés de bureau d'emploi - station Jemmel dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S01616FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé par les deux maîtres : Trimech Hajer et Boukadida Karima le 5/12/2024 et enregistré le 10/12/2024 à la recette des finances de la rue de l'Indépendance Sousse quittance n°M072635 Monsieur Rezem Mohamed Hédi a donné à Monsieur Rezem Mostapha le fonds de commerce situé à Sousse 13 rue de France dont il s'agit d'un point de vente des chaussures et tous les produits en cuir.

Toutes les oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Trimech Hajer à son adresse : rue Victor Hugo Trocadéro Sousse, dans un délai de vingt jours (20j) à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 12/12/2024.

2024S01617FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte soussigné privé en date du 15/02/2024 et enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 23/02/2024 sous quittance n°M013636 et enregistrement n°24201003, Mr Marwan Jbali CIN n°058548716, a vendu à Me Jamila Elomri CIN n°02025683 et Mr Gaieth Kliyi, la totalité du fonds de commerce, situé à 161 rue les Palmiers Khezama Sousse. Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans le journal Quotidien le 13/12/2024.

2024S01618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, rédigé par maître Khemaies Kefi Avocat à Kairouan, légalisé le 28/11/2024 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 28/11/2024 quittance n°M096013, n° d'enregistrement 24206189, monsieur Nadhem Souiden résident 34 rue Taieb Mhiri Kairouan a vendu à Thebti Ahmed la totalité du Fonds de commerce exploité comme coiffeur et la vente des parfums et produit esthétique.

Toutes oppositions sur le prix se fera entre les mains de l'avocat Maître Kefi Khemaies sis au 25 rue Allyssa Kairouan à compter de la parution de cette insertion au J.O.R.T.

Cette insertion est parue dans les journaux Alchourouk et Le Quotidien du 3/12/2024.

2024S01619FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 18/11/2024 enregistré le 12/05/2024 à la recette des finances Abou kasem Chebbi quittance n°M116107, n°

d'enregistrement 24205337, M. Houssem Ellouze a vendu à M. Nejah Hrizi tout le fonds de commerce sis à immeuble Taparura rez-de-chaussée rue Habib Maazoun Sfax avec tous ses éléments matériels et incorporels exploité pour la vente des vêtements.

Toutes oppositions seront reçues, dans le délai légal à la demeure de M. Nejah Hrizi cité el Habib rue 2105 n°1 Sfax. Une copie de cet acte a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 10/12/2024.

2024X01667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances de Gabès, le 02/8/2024 (quittance n°M054953, enregistrement n°24207646), Mr Omar Rhouma a vendu à Mr Abdelaziz Hammami la totalité du fonds de commerce «Boucherie» sis à cité commerciale Gabès, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur ayant l'adresse à cité commerciale Gabès, dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 13/12/2024.

2024X01668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing par maître Nihed Trabelsi le 02.12.2024 enregistré à la recette des finances Sakiet Edayer le 04.12.2024 n°24204346, quittance n°M081398. Madame Najet Lefi a vendu à Mr Wassim Kammoun Rbaii demeurant à passage essafa n°05 Sakiet Ezzit, un F.C sis à la route sidi Mansour klm 4 Sfax.

Les oppositions seront admises chez maître Nihed Trabelsi adresse rue Habib Bourguiba immeuble intileka bloc D 3000 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah N°240911 le 13.12.2024.

2024X01673FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente légalisé le 9/10/2024 et enregistré à la recette des finances du Kef le 21/10/2024 sous le n°24205299 quittance n°M068883 madame Sellami Raoudha titulaire de la CIN n°03763832, madame Fadhli Ayet titulaire de la CIN n°13658360, et monsieur Fadhli Mohamed Iyed titulaire de la CIN n°13651389; demeurant tous au 16 cité Mhiri Barnoussa au Kef; ont vendu à madame Rahali Aroussia titulaire de la CIN n°03639124 demeurant à cité 03 Août au Kef; la totalité du fonds de commerce leur revenant sis à cité Tayeb Mhiri Barnoussa au Kef destiné à la vente des pièces de rechange automobiles et de machines agricoles.

Les oppositions doivent être adressées à madame Rahali Aroussia au siège du fonds à cité Tayeb Mhiri Barnoussa au Kef, et ce dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal "Assabah" du 21 novembre 2024.

2024403069FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 02/12/2024, enregistré à la recette des finances le Kram sous le n°24210346 le 5/12/2024, Mme Insaf Mazhoud a vendu à Mme Salwa Trabelsi, la totalité du fonds de commerce (crèche BABY LAND) sis au 117, rue Khaled Ibn al Walid, Ain Zaghouan Tunis.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT à l'adresse de la vendeuse sise à la Résidence Ennajar, imm. C, l'Aouina Tunis.

Cette annonce est parue au journal Echourouk le 11/12/2024 sous le numéro IP124/2809.

2024403070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait à Monastir le 27 Novembre 2024 et enregistré à la recette des finances Akouda le 5/12/2024 sous le numéro 24202961 Quittance n°M046891 Madame Imen Ben Haj Mbarek Titulaire de la CIN n°09268886 délivrée à Tunis le 19-11-2005 a vendu à la Société MBA Para en cours de constitution, représentée par son gérant Naoufel Turki, la totalité du fonds de commerce sis au 02 rue de la République Akouda.

Les objections doivent parvenir à l'acheteur domicilié à 02 rue de la République Akouda dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au journal officiel de la République Tunisienne.

La même annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 11/12/2024.

2024403072FCCC2

Cession d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/11/2024, enregistré auprès de la Recette des Finances de Menzel Hayet, Zeramdine, le 9/12/2024 sous le numéro 24200236 et reçu numéro M012285, la société Périmètre de Gestion, dont le siège est à Menzel Hayet, Zeramdine 5033, immatriculée sous le matricule fiscal n°1696427X, a vendu son fonds de commerce, comprenant tous ses éléments matériels et immatériels, destiné à toutes les activités commerciales à l'exception de la vente de tous types de nourriture et de restauration, à M. Ridha Ben Abdelhamid El Hakim, titulaire de la carte d'identité nationale n°01005840, résident à la Route El Ain, km 2, Sfax.

Le fonds de commerce concerné par la vente est situé dans le complexe commercial Pyramide du Lac, rez-de-chaussée, boutique numéro F, aux Berges du Lac 2036, Tunis.

Les oppositions relatives à cette vente peuvent être adressées à M. Bassem Jenhani au complexe commercial Pyramide du Lac, premier étage, boutique numéro 15, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal La Presse en date du 12/12/2024.

2024403074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du Fonds de Commerce, daté du 20/11/2024, enregistré à la recette des finances à Rue de Paradis - Ariana le 02/12/2024 sous le numéro 24212674, quittance n°141220, Mr Haithem Ben Amor Ben Mohamed Chargui, titulaire de la C.I.N n°07430893 a vendu à Mr Hafnaoui Ben Ali Ben Amor Khadhraoui, titulaire de la C.I.N n°08214624, la totalité d'un fonds de commerce destiné à tout commerce exploité au local sis à Chotrana 1 Sidi Salah La Soukra Ariana. Tous ses composants matériels et immatériels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente sis à Chotrana 1 Sidi Salah La Soukra Ariana, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 13/12/2024.

2024403075FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/11/2024 enregistré à la recette des finances Ettadhamen en date du 29/11/2024 quittance n°M106476; Enregistrement sous le numéro 24207392 ; Monsieur Seifeddine Chaaba a vendu à Monsieur Irad Dhaouadi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à cité Hédi Nouira résidence Alfourat magasin 4 cité Nasr 2 Ariana. Toute opposition sera effectuée entre les mains de l'acheteur monsieur Irad Dhaouadi à l'adresse du local susmentionné dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au quotidien «ESSAHAFA» du 6/12/2024 sous le numéro 24001053).

2024403080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 3/12/2024 enregistré à la recette des finances de Morneguia sous le n°24202364 par quittance n°M067981:

Monsieur Khaled Ben Garsi Ben Ali, Pharmacien, inscrit au Registre National des Entreprises sous le n° 1465824 Y, ayant élu domicile à la rue Kairouan n°186 Al Madina Al Jadida, a vendu à Madame Rym Bent Youssef Gharbi, Pharmacienne, ayant élu domicile à Résidence Panorama jardins d'El Manzeh 02 Ariana, la totalité du fonds de commerce «PHARMACIE» sis à la rue Cyberien Sidi Ali El Hattab 2071 Morneguia.

Toutes oppositions se font entre les mains du vendeur auprès de son domicile élu à la rue Kairouan n° 186 Al Madina Al Jadida dans un délai de vingt jours sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au quotidien Al Chourouk paru le 11 décembre 2024.

2024403084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP, en date du 3/12/2024 enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 11/12/2024 quittance numéro M129131 enregistrement n°24208280

Amor SAKKAL, CIN n°03407389 du 26/8/2017 demeurant à Gallala Djerba Médenine a cédé la totalité du fonds de commerce (Alimentation générale) enregistré au R.N.E. sous le n°1585047 / X avec tous ses éléments corporels et incorporels Exploité au local sis 51 rue Ibn Mandhour Ariana à Saïda Ben Mohamed CIN n°07452122 du 02/5/2011 demeurant au 09 rue Errabii cité El Mostakbal Ariana.

Les oppositions auront lieu dans les lieux d'exploitation du fonds de commerce, sis au n°51 Rue Ibn Mandhour Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

La parution du présent avis est faite au journal الشروق du 14/12/2024.

2024403091FCCC2

Location gérance libre

Société Nationale de Distribution des Pétroles Agil Energy

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances BEN GUERDEN le 15/8/2024 n°7988 sis sous n°24801414 la société Nationale de distribution des pétroles "AGIL ENERGY" sis à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité olympique 1003 El khadhra Tunis a donné en gérance libre de la société ARRAHILA DE CARBURANT «SARL» demeurant à Ben Guerden gouvernorat de Médenine pour une durée de deux ans à dater du 01/6/2024, renouvelables par tacite reconduction, la STATION SERVICE AGIL sise à Ben Guerden.

En conséquence, la Société nationale de distribution des pétroles n'aura pas à répondre des engagements de toute nature contractés par la société ARRAHILA DE CARBURANT représentée par Mr MOHAMED ELMOULDI ALIISADI durant leur gérance.

2024R02699FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de l'association "SHUHUD"

Nom de l'association : Chouhoud "SHUHUD".

Sujet de l'association : Scientifique et Culturel

Objectifs de l'association :

- Contribuer au développement des compétences scientifiques et intellectuelles

- Contribuer à construire une vision civilisationnelle.

Objet de l'association : Scientifique et Culturel

Fondateurs de l'association :

Présidente : Hédia Chakroun Abdelkéfi (Professeur Universitaire).

Secrétaire Générale : Latifa Chakroun Besseghaier (Dentiste).

Trésorier : Haithem Abdelkéfi (Directeur Informatique)

Date de récépissé de dépôt : 7 mars 2024

Numéro de récépissé de dépôt : RR 4281 75039TN.

2024T01020APSF1

Election de Syndicat

RESIDENCE LOFT 51

En vertu des décisions prises par l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires le 1 Septembre 2024 et suivant le PV enregistré auprès de la recette des finances sous le numéro 24713012 et quittance numéro 144060 et dont un exemplaire a été déposé à la municipalité de Soukra en date du 18/10/2024. Sous le n°5034 et avec un arrêté d'approbation en date du 31/10/2024. Sous le n°5821 il a été constitué le syndicat des copropriétaires dont le siège social à rue Echikh Naiefar la Soukra Détaillé Comme suit :

Mr Med Maher Ben Salem : Président

Mr Zied Ben Youssef : Vice-président

Mme Selima Ben Chagra : Trésorière

Mme Asma Jandoubi : Membre.

2024R03148APSF1

Avis

Par PV de l'AGO en date du 4/11/2024 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 22/11/2024 sous le numéro 24708149; Quittance n° M085740; et suivant arrêté du secrétaire général de la Municipalité de Mahdia numéro 10045 du 10/12/2024 il a été constitué un syndicat des propriétaires Résidence Ftouma ; adresse Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia dont les membres sont les suivant :

Zied Jbeli : Président

Zied Bannour : Vice-président

Jamila Jbeli : Trésorière

Ezzeddine Ayat : Secrétaire Général

Walid Chniti : Trésorier adjoint

Mounira Layouni : Membre

Lotfi Abid : Membre

Imed Mili : Membre

Mohamed Jbeli : Membre.

2024S01612APSF1

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble «Assalem»

53 Avenue Attlas - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de l'immeuble Assalem, du 19 Juillet 2024 à la recette des finances le 21 Août 2024, sous le n°24804218, quittance n°M084721 le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Assalem est constitué, sis au 53 avenue Attlas - Sfax .

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Achraf Dergué : Président du syndicat.

- Mr Jileni Ben Slimen : Trésorier.

- Mr Mounir Boujomaa : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Assalem entame ses travaux officiellement à partir de 19 juillet 2024.

2024X01664APSF1

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive du Syndicat de la Résidence de l'immeuble AHBAB en date du 01 décembre 2024 et enregistré à la recette des Finances cité el Mahrajène 1082 Tunis le 4 décembre 2024 - Quittance N°63014. Enregistrement N°24806007.

Il a été constitué le Syndicat de l'Immeuble AHBAB, sis au 06 bis rue Mohamed Ali Jannah - le Belvédère 1002 Tunis.

Et composé de :

Mr Najib Krid : Président

Mme Asma Bouchakoua : Trésorière

Mr Bader Edin Ghodhbane : Secrétaire Général

Mr Badi Darghouth : Membre.

2024403068APSF1

Constitution syndic de copropriété de la résidence Belvédère

Siège social : Résidence Belvédère, lotissement Nouvelle Air Ariana

Suivant le PV de l'AGE en date du 14/7/2024 enregistré à la recette des contrats judiciaires de l'Ariana le 25/9/2024, N° de quittance 29 914, n° de l'enregistrement 3087 et la décision de recommandation de la municipalité de l'Ariana du 22/10/2024, il a été décidé de constituer un bureau syndical de la résidence Belvédère comme suit :

- Mr Slim Ghorbel : Président.

- Mr Nizar Brahmia : Vice-président.

- Mr Riadh Kooli : Trésorier.

2024403076APSF1

Constitution d'une Association

Nom : «Association Tunisienne d'Ornithologie».

Siège : Béjaoua 2, Sidi Thabet, BP 23, CP 2020, Tunis.

Objectifs :

Identification des caractéristiques des oiseaux et leur répartition spatio-temporelle. Contribution à la protection des oiseaux de la Tunisie des menaces naturelles et environnementales, à savoir les changements climatiques, la pollution, le braconnage, la dégradation des écosystèmes et la propagation des épidémies.

Contribution à la sensibilisation et à la valorisation du rôle des oiseaux dans la préservation des équilibres écosystémiques.

Membres :

Ridha Ouni : Président

Habib Dlensi : Vice-président

Aymen Nefta : Secrétaire Général

Hela Boughdiri : Secrétaire adjointe

Maher Jamlaoui : Trésorier

Kousay Louati : Trésorier adjoint

Mohamed Omar El Golli : Membre chargé de la documentation de terrain

Badreddine Ben Jemaa : Membre chargé de la communication

Faouz Kilani : Membre chargé de la sensibilisation

Hannibal Hamrouni : Membre chargé de vérification de l'information.

2024403085APSF1

Homologation de résolutions

Election du comité du syndic des propriétaires

De la résidence «TAWFIK» sise à Rue Majida Boulila Sfax

Compte tenu du procès-verbal de l'assemblée générale édité le 22/02/2024 et enregistré à la recette des finances Diar Alwafa le 29/02/2024 sous le n° de quittance 23922 et le n° d'enregistrement 24800974, un nouveau comité a été élu pour une durée d'une année à partir du 22/02/2024 composé de : Mme Fathia Abid : La présidente et Mme Sabrina Ghorbel : La trésorière.

2024X01677APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie saisissante : Khaled Abdelkfefi élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene Montplaisir Tunis, MF n°1148045K

Partie saisie :

1- Radhia Bent Issa Ben Dhifallah Arfaoui, domiciliée au 13 rue Hassen Ibn Noomen - Ezzahra.

2- Les héritiers du feu Dhaoui Ben Issa Arfaoui domiciliés au 13 rue Hassen Ibn Noomen - Ezzahra

Sa veuve Sabha Smati en sa personne et comme tutrice de ses enfants mineurs :

- Nassim Jebril Ahe Sofiene

- Adam Nasser Zine el Molk

Ses enfants majeurs :

- Wassim Kiene Nahar

- Morjéne Chirine Fatma

- Manel Sawssen Majida

- Tania Mariem Sarra

Descriptif de l'immeuble : Un lot de terrain objet du TF n°23236 Ben Arous d'une superficie de 1044 m² sis au 13 rue Hassen Ibn Noomen - Ezzhra consistant en une partie en un terrain nu clôturé et en une partie avec un bâtis de 96 m² avec garage.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à la somme de (1.121.391,676 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le jeudi 16/01/2025 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radés.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur.

2024R03137VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Saidi Majid

Avocat

Avenue Habib Bourguiba Béja

Partie poursuivante : Tawfik Fatnassi demeurant 18 Cité Khaznadar Béja.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Saidi Majid Avenue Habib Bourguiba Béja.

Parties poursuivies :

- Fatma Jabri demeurant cité 9 Avril Béja.

- Ne3ma, Mona, Souha, Abd Elkhalig, Bouthaina, Jamila, Najet, Mohamed et Nasr Dine Toujani demeurant Cité Okba Ibn Nefe3 Rjich Mahdia.

Immeuble soumis à la vente :

La totalité de la maison de superficie totale 155 m² de la propriété dénommée «Dar Saad Béja» objet du titre foncier n°9308 Béja situé à Cité Khaznadar n°15 Béja.

Mise à prix : Soixante sept mille deux cent dix dinars (67210 d).

Visite : La visite peut se faire toutes les journées.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le Jeudi 9 Janvier 2025 (9/01/2025) à partir de 9 H et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Béja.

2024R03149VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Zaainine Mohamed Ali

Tél : 96331334

Poursuivant : Kamel ben Abdallah demeurant à Tafeloun el Mida Nabeul

Partie saisie : Héritiers Abdallah el Kassas ses fils Haider Kassas et Tahia Kassas et Derfel Kassas demeurant à Manzel Horr Manzel Tmime Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Zaainie Mohamed Ali Avocat prés de la cour d'appel rue Mohamed 5 immeuble Mariam Grombalia 8030 Nabeul. MF : 113847A

Immeubles et prix introductif : L'immeuble sis à Nabeul objet du titre n°610332 Nabeul dénommée "al wifak" qui font l'objet des parts communes s'élevant à 502,5/53710, revenant à la propriété des débiteurs, Tahiya Al-Qassas, Haidar Al-Qassas et Darfal Al-Qassas, est situé à l'ouest de Korba le village de Taflon, délégation d'Al-Mida, province de Nabeul. Il se compose d'une parcelle, au-dessus de laquelle un bâtiment

(lieu d'habitation) a été érigé, avec un rez-de-chaussée, un entrepôt et un jardin. Ce bâtiment est situé en bordure de la route qui mène entre les deux. Le village de Taflon et Al Méda. Ses limites et quartiers sont Détaillés comme suit : Du nord Un immeuble de l'autre. De l'est se trouve la route publique. Du sud un immeuble de l'autre.

La propriété est incluse dans le dessin immobilier susmentionné, qui comprend la parcelle numéro 119, et les propriétés des débiteurs sont représentées dans une parcelle de terrain agricole contenant un lieu d'habitation, un entrepôt et plantée de racines d'oliviers et de quelques grenadiers. La superficie totale exploitée est de 455 mètres carrés, située dans le village de Taflon, délégation d'Al-Mida, Manzil Tamim, province de Nabeul.

Mise à prix : le prix total de l'immeuble pour la première audience est cent soixante quatorze mille quatre cent quatre vingt sept dinars et cinq cents millimes (174.487d 500), auxquels s'ajouteront les frais résultant du règlement et les honoraires d'avocat tels qu'estimés par chambre des ventes immobilières. Département du Tribunal de Première Instance de Nabeul.

Date et lieu de la vente : Devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul, au siège du Tribunal de Première Instance de Nabeul, le lundi six janvier deux mille vingt cinq (06/01/2025), à huit heures trente du matin et les jours suivants.

Visite des lieux : On peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif. Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.

Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

2024R03161VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Créancier poursuivant : La banque quatar national - tunisie en la personne de son représentant juridique sis à rue cité des sciences ; B.P.320 - 1080 Tunis, cedex qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Débiteur saisi : Mohamed ben Salem ben Hamouda ben Amor demeurant au 3 rue Thaher Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocate à la cour de cassation demeurant à rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Description de l'immeuble saisi : *La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°123507 Sfax dénommé "ben amor 16" sis à l'angle entre les deux rues n°2 et 7 qui se conforme avec la parcelle n°16 du levée topographique de titre foncier n°41940 Sfax, il s'agit d'un appartement sis au premier étage exploité par un locataire au moment de l'expertise; dont la surface globale est de 72 m² partagé sur 72 parties avec les parties indivises de tout l'immeuble qui forment 418/10000 ; son entrée passe par un espace comportant des escaliers et contenant un hall qui s'ouvre sur trois chambres dont une chambre positionnée du coté nord est et qui s'ouvre sur un balcon du coté nord ;et une quatrième petite chambre qui était une cuisine et d'un petit couloir arrivant jusqu'au hall qui s'ouvre sur une salle de bain et une toilette, avec un droit d'utilisation personnelle de la buanderie A* La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°123508 Sfax dénommé "ben amor 17" sis à l'angle entre les deux rues n°2 et 7 qui se conforme avec la parcelle n°17 du levée topographique de titre foncier n°41940 Sfax, il s'agit d'un appartement sis au premier étage non exploité au moment de l'expertise; dont la surface globale est de 102 m² partagé sur 102 parties avec les parties indivises de tout l'immeuble qui forment 592/10000 ; son entrée passe par un espace comportant des escaliers et contenant un couloir donnant sur un grand salon qui s'ouvre sur un balcon du coté nord ; deux chambres une du coté ouest et l'autre du coté nord qui s'ouvre sur un balcon du coté nord, un dressing, une salle de bain, une toilette et une cuisine avec un droit d'utilisation personnelle de la buanderie B.

Mise à prix : *quatre vingt deux mille huit cent dinars (82.800.000d) pour l'immeuble objet du titre foncier n°123507Sfax *cent dix sept mille trois cent dinars (117.300.000d) pour l'immeuble objet du titre foncier n°123508 Sfax.

Audience et tribunal de l'adjudication : l'adjudication aura lieu par devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax1 le 13/01/2025 à partir de 9h.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2024X01674VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après la déduction du prix de 40 %

Partie poursuivant :

M. Zohra, Mohamed, Adel, Hayet fils Daoued B Mansour demeurant à Kélibia.

Partie saisie :

M. Saleh b Daoued B Mansour, CIN n° 0626509, demeurant à la rue Kairouan Kélibia

Avocat poursuivant :

Maître Rhouma Mohamed avenue Bechir B Fadhel Menzel Temime Nabeul; MF : 1515021Y.

Propriété saisie : la totalité de la propriété non enregistrée de superficie de 222 m², sise à la rue Kairouan Kélibia et qui consiste en une maison d'habitation.

Mise à prix : quatre vingt dix mille huit cent soixante deux dinars 714 millimes (90.862,714 D).

Date et lieu de vente : Lundi 6 janvier 2025 (6/01/2025) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2024403083VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un administrateur Judiciaire pour la gestion de la

STE GERCLUB - SARL

R.C : B121111997

IU : 0020734V

CNSS n° : 131833-10

Le président du tribunal de première instance de Ben Arous a décidé, en date du 3/12/2024, la désignation de Mme Sihem Eleuch en tant qu'administrateur judiciaire pour la gestion de la société. Le président du TPI de Ben Arous a autorisé la publication de cette décision au JORT et à son inscription au registre national des entreprises.

2024T01208VEPA2

Décision de cession de la société et la nomination

D'un commissaire à l'exécution - Affaire N°871

Société «UTIC WOOD DIGITAL STUDIO»

Société anonyme

IU : 0587553M

Siège social : Rue Abou Dhabi N°2 - Tunis - 1002

Le Tribunal de Première Instance de Tunis a décidé, le 30 Avril 2024, de céder la société UTIC WOOD DIGITAL STUDIO et de nommer le commissaire à l'exécution M. Aymen FEJll pour l'accomplissement des procédures de la cession conformément à un cahier des charges qui sera établi à cet effet après l'inventaire et la valorisation des actifs de la société dans un délai d'un mois à compter de la date de ce jugement, et en lui autorisant la réception des offres et de les présenter au tribunal dans les délais. Tout cela est sous le contrôle du juge commissaire, Mme Rim Mohamed, qui est chargée de viser le cahier des charges qui doit indiquer les composantes de la société.

2024R03146VEPA2

Clôture des Opérations Faillite

Le tribunal de première instance de Grombalia a rendu en date du 21/10/2024 le jugement Numéro 27/02 décidant la clôture des opérations de faillite de la Société Tunisia Automotive Components RC : B140072000 M.F : 0741271 B/A/M/000.

2024R03147VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°20055 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 4/12/2024, M. Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné liquidateur judiciaire des biens immobiliers, de 823m² de superficie, objet du titre foncier n°179706 Sousse entre Mme Habiba Bent Ali Ezzair et M. Nabil Ben Ahmed Bahri, qui se composent d'un immeuble de 3 étages :

- Rez-de-chaussée comprenant deux appartements

* 1er étage comprenant deux appartements

* 2ème étage comprenant quatre appartements

- D'un studio

- D'un espace à vocation commerciale

- D'une librairie.

- Et d'un terrain nu.

2024S01613VEPA2

Cession de l'entreprise aux tiers

Sté Les Entrepôts Frigorifiques de Sahel - SA

Route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 0009737 B/P/M/000

La chambre commerciale de tribunal de 1ère instance de Monastir a décidé le 9/12/2024 la cession en bloc de l'entreprise et la nomination de Mr. Naoufel Bouzgarrou contrôleur d'exécution pour préparer un cahier des charges sous le contrôle du juge commissaire Mme Souad Jouili, interdire aux dirigeants de l'entreprise et les propriétaires de son capital la vente de ses actifs ou la cession de ses actions aux tiers ou l'alourdir d'hypothèques ou engagements, et de les interdire de tout acte de gestion de nature à nuire à l'unité de l'entreprise, et de les interdire le recouvrement de ses revenus.

Le contrôleur d'exécution est chargé de recouvrer les revenus de l'entreprise et de les verser dans un compte spécial jusqu'à la date de cession de l'entreprise.

2024S01614VEPA2

Cession de l'entreprise aux tiers

STE D'ELEVAGE DE MONASTIR - SA

Cité El Agba route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 009021V/P/M/000

La chambre commerciale du tribunal de 1ère instance de Monastir a décidé le 9/12/2024 la cession en bloc de l'entreprise et la nomination de Mr. Naoufel BOUZGARROU contrôleur d'exécution pour préparer un cahier des charges sous le contrôle du juge commissaire Mme Souad JOUILI, interdire aux dirigeants de l'entreprise et les propriétaires de son capital la vente de ses actifs ou la cession de ses actions aux tiers ou l'alourdir d'hypothèques ou engagements, et de les interdire de tout acte de gestion de nature à nuire à l'unité de l'entreprise, et de les interdire le recouvrement de ses revenus.

Le contrôleur d'exécution est chargé de recouvrer les revenus de l'entreprise et de les verser dans un compte spécial jusqu'à la date de cession de l'entreprise.

2024S01615VEPA2

Désignation d'un liquidateur et appel aux créanciers

En vertu de la décision du changement du liquidateur du tribunal de première instance de Sousse 2 en date du 27/11/ 2024 affaire numéro 30172/20 madame Chiraz Tebra Kifeji a été désignée en tant que liquidatrice pour la dissolution de la société Fresenius Medical care Tunisie qui est une société anonyme son registre national des entreprises numéro 10020441 et sise à km 128, zone industrielle Kalaa Kbira 4060 Sousse, représentée par son gérant.

Madame la liquidatrice Chiraz Tebra Kifeji informe tous les créanciers où toute personne ayant une créance sur la société objet de la liquidation de se

manifester avec les justificatifs nécessaires dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de cet avis au bureau de la liquidatrice situé au 2 route de Tunis immeuble Ben Saad El Menchia Hammem Sousse ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2024S01622VEPA2

Vente de Biens Immeubles

Appartenant à la B.F.T.

BANQUE FRANCO TUNISIENNE

Banque en liquidation

RNE : 0000122K

Rue Aboubaker Achahid Montplaisir le Belvédère 1002 - Tunis

En vertu de l'ordonnance du Tribunal de Première Instance de Tunis, Mr Salah Feki, Liquidateur de la BFT envisage de céder les biens immeubles appartenant à la BFT ci-après :

1. Titre foncier n°117155 Tunis, sis à Tunis à l'angle de la rue Hédi Nouira et la Rue Ibnou Chamaa Tunis.

2. Titre foncier n°20705 Ben Arous, sis à l'angle de la Rue du Kods et Rue Ibn Jazzar à Hammam Echatt.

3. Titre foncier n°50585 Tunis, sis à Tunis, à l'angle de la rue Ali Dargouth et Saad Zaghloul.

4. Titre foncier n°103555 Tunis, sis à la Rue Mohamed

5. Titre foncier n°586721 Nabeul, sis à la Rue de Sicile Soliman Plage.

6. Titre foncier n°12196 Sfax, (16425èmes/32850parts) sis à Imadat Sidi Daher, Bir Ali Ben Khelifa, Sfax.

7. Un appartement sis au 3ème étage de l'immeuble N°6 résidence Mourouj - Route de Menzel Chaker Sfax.

Toutes Entités et Personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège social de la BFT, sis à Cité Ennacim, Rue Aboubaker Achahid, Montplaisir le Belvédère -1002- Tunis, contre le paiement de la somme non récupérable de 500 dinars à verser au compte de la BFT (en liquidation) tenu à la STB Agence Avenue Kheireddine Pacha Tunis sous le Numéro 10006 035 18813 75 788 93. Les offres sont adressées conformément au cahier des charges par voie postale dans des enveloppes cachetées au nom de Mr le liquidateur de la BFT à l'adresse de la BFT ci-haut citée au plus tard le 30 janvier 2025. Les visites se feront tous les jours ouvrables avec une prise de Rendez-vous au préalable avec Mr le Liquidateur Tél : (98 440 598).

2024403066VEPA2

Avis au public

Conformément à la décision d'ouverture de la procédure de distribution des deniers, rendue par le juge-commissaire auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sous le 2082 du 8/02/2024, relative à la distribution de la somme de 5020,00 dinars consigné à la recette des finances Sidi Hcine en vertu de la quittance n°M038977, et selon la demande du Maître Rezgui Makrem représentant du créancier M. Sallemi Sofiene contre le débiteur la société africaine d'équipement électrique.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal susmentionné, dans les 30 jours de la publication au Journal Officiel de cet avis, ou de la réception de la lettre recommandée. Il doit aussi faire une demande de collocation sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2024403092VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : TOUTALU

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant Unique : 0986926T

Capital : 2 800 000 dinars

Adresse : Zone Industrielle Bir Mchergua Zaghouan 1193 Tunisie

Messieurs les actionnaires de la société «TOUTALU» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 7 janvier 2025 à 10 heures, au siège social de la société PROSID sis à la Zone Industrielle Mégrine lot SMMT n°23 - 2014 Mégrine à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire relatif à la restructuration financière;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Augmentation du capital en numéraire à concurrence de 2 000 000 dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Réévaluation libre de la valeur du terrain;

5. Modification corrélative des statuts;

6. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R03138SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

S.A. "SODIAC EMBALLAGES"

S.A au capital de 5.000.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 0026402C/A/M/000

Identifiant unique : 0026402C

Messieurs les actionnaires de la S.A. «SODIAC EMBALLAGES» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 15 janvier 2025 à 9h, dans les locaux du siège social de la société à Radés aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Révocation d'un administrateur.

2) Nomination de nouveaux Administrateurs.

3) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2024R03154SANB3

Convocation

Société MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500,000 Dinars

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - MGHIRA ID

Identifiant unique : 0000246X

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme MARE ALB, sont

convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le 13 janvier 2025 à 10 h 30 au Novotel Tunis Lac Rue de la feuille d'érable cité les Pins - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024;

3. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;

4. Lecture et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2024 et des annexes;

5. Quitus aux administrateurs, au Président et au Directeur Général au titre de l'exercice 2024 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7. Allocation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

8. Approbation des conventions réglementées mentionnées au rapport spécial du commissaire aux comptes;

9. Renouvellement du mandat de M. Olivier Alfonsi ;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

11. Attributions de pouvoirs.

2024R03155SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Centre d'Animation «casino samara»

SA au capital de 3.175.445 Dinars

RNE : 455922L

Messieurs les actionnaires du centre d'animation «Casino Samara» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendront le samedi 18 janvier 2025 à 11 H à l'hôtel samara Av George Gorse Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Etude des défaillances relevées après la réception du local

2. Analyse de la situation financière et fiscale de la société avant la réception.

3. Changement de nomination, l'objet et l'adresse du siège social.

4. Etudier la possibilité de l'aménagement du casino en une unité commerciale et résidentielle.

5. Questions diverses.

2024S01611SANB3

Convocation

POLYCLINIQUE CHAAMBI SA

Société anonyme

Au capital de 12050000 dinars

Siège social : Route Hassi Elfrid km 1 Kasserine

Identifiant Unique : 1217424D

Messieurs les actionnaires de la société Polyclinique chaambi sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire le dimanche 12-01-2025 à 11h à la polyclinique chaambi sis à Kasserine pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée Générale Ordinaire :

1. L'approbation de la réunion de l'AGO après les délais;

2. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023;

4. L'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023;

5. Quitus aux administrateurs et au Directeur général;

6. Pouvoirs pour formalités.

2024X01644SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

TIMAB TUNISIE SA

Société anonyme - Non résidente

Capital social : 50.000 DT

Siège social : Zone Industrielle de Gannouche - BP 73 - 6000 Gabès

I.U : 0761861Y

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 9 décembre 2024 à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 13 janvier 2025 à 9H30 par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Modification de la devise de la capitalisation;

2. Approbation des statuts mis à jour.

2024403077SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INGEROP TUNISIE SA

Au capital de 100.000 DT

Siège social : Immeuble DREAM CENTER A4-4, Avenue Mohamed 5 Belvédère 1002 Tunis

IU : 633300D

Les actionnaires de INGEROP TUNISIE sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 janvier 2025 à 10 heures au siège social sis à l'Immeuble DREAM CENTER A4-4, Avenue Mohamed 5 Belvédère 1002 Tunis - Tunisie, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activités au 31.12.2009, au 31.12.2010 et au 31.12.2011.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009, 2010 et 2011.

4. Approbation du rapport d'activités au 31.12.2009, au 31.12.2010 et au 31.12.2011.

5. Approbation des états financiers au 31.12.2009, au 31.12.2010 et au 31.12.2011.

6. Affectation du résultat relatif aux exercices 2009, 2010 et 2011.

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2009, 2010 et 2011.

8. Approbation des conventions réglementées effectuées en 2009, 2010 et 2011.

9. Nomination des administrateurs.

10. Nomination du commissaire aux comptes

2024403081SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INGEROP TUNISIE

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : Immeuble DREAM CENTER A4-4, Avenue Mohamed 5 Belvédère 1002 Tunis

IU : 633300D

Les actionnaires de INGEROP TUNISIE sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 17 janvier 2025 à 11 heures au siège social sis à l'Immeuble DREAM CENTER A4-4,

Avenue Mohamed 5 Belvédère 1002 Tunis - Tunisie, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en conformité des statuts de la société.

2024403082SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à une assemblée générale de fin d'exercice comptable

Nom de l'entreprise : Société communautaire locale de Développement Agricole «Newzar»,

Siège social : Cellule de vulgarisation agricole de Zarzis 4170

Capital social fondateur de l'entreprise : 14000

Activité : Agricole

La durée précisée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du modèle de statuts : Sous le n°1 au Tribunal de Première Instance de Médenine

Nombre de participants : 54 participants

Nombre d'actions souscrites : 100 actions

Valeur nominale de chaque action : 100 dinars

Nom de l'établissement bancaire : Banque Nationale Agricole de Zarzis

Compte bancaire : 030511830115004070.34

Le Conseil d'Administration de la Société communautaire locale de Développement Agricole, «Newzar», invite tous les membres participants de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire de clôture du premier exercice comptable, le 29 décembre 2024, dans la salle des délégations, conformément au les dispositions du chapitre 33 du décret présidentiel n°15 de 2022 relatif aux entreprises privées peuvent également participer avant la date de convocation à la session d'informations générales concernant la clôture de l'exercice comptable dans huit jours. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration, les comptes financiers, et Le rapport du commissaire aux comptes de la société.

Ordre du jour de l'assemblée :

1- Lecture des rapports littéraires et financiers du Conseil d'Administration

2- Examiner les comptes et les approuver ou les corriger

3- Octroi ou refus du brevet aux broyeurs

4- Nomination d'un commissaire aux comptes

5- Autres problèmes.

2024R03144SODB3

Autres sociétés

Assemblée générale 2023

Société mutuelle des services agricoles el wifak

Siège social : Avenue Farhat Hached n°82 Ouerdanine

MF : 1488935/D/M/N/000

Le conseil d'administration de la société mutuelle des services agricoles el wifak à Ouardanine porte à la connaissance de tous les sociétaires que l'assemblée générale élective relative à l'exercice 2023 se tiendra le lundi 30/12/2024 à la municipalité de Ouardanine à partir de 8h du matin.

Ordre du jour :

- Lecture du rapport moral relatif à la gestion de 2023

- Lecture du rapport financier relatif à la gestion 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à la gestion de 2023

- Approbation des rapports des rapports moral et financier et des comptes.

- Quitus aux gestionnaires au titre de l'exercice 2023.

Les p.v des réunions du conseil d'administration ainsi que le rapport du c.a.c et les états financiers peuvent être consultés par les sociétaires 8 jours avant la tenue de l'assemblée générale au siège de la société.

Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

2024S01620SODB3

Assemblée générale extraordinaire

Société mutuelle des services agricoles el wifak

Siège social : Avenue Farhat Hached n°82 Ouerdanine

MF : 1488935/D/M/N/000

Le conseil d'administration de la société mutuelle des services agricoles el wifak à Ouardanine porte à la connaissance de tous les sociétaires que l'assemblée générale extraordinaire se tiendra le lundi 30/12/2024 à la municipalité de Ouardanine à partir de 11h du matin.

Ordre du jour :

1- Considérez la situation de la SMSA

2- Proposition de liquidation de la SMSA.

Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

2024S01621SODB3

DIVERS

Avis au public

Appel d'offres pour la vente d'un bien immobilier

Avec titre foncier situé dans la commune de Chrifette SOLIMAN :

Le bien immobilier est constitué d'un terrain d'une superficie de 2640m², sur lequel est construit un bâtiment d'un étage, couvrant environ 1135 m².

Les intéressés par le présent avis sont appelés à retirer le cahier des charges auprès de bureau de syndic de faillite de la société FABRIJO - Mme Sihem Eleuch à l'adresse : Immeuble PRIMAVERA II, Mezzanine, bureau MB2, avenue Hédi Nouira, cité Ennasr II, Ariana, moyennant le paiement de 150 DT. Pour plus d'informations s'adresser au syndic de faillite par téléphone 50506075.

Les personnes souhaitant participer devront déposer leurs offres conformément au cahier des charges, au plus tard le 28/2/2025 et soumettre leur offre par voie postale dans une enveloppe fermée ne portant aucune information de l'identité de l'expéditeur au nom de Sihem Eleuch en mentionnant "à ne pas ouvrir, offre achat terrain et bâtiment SOLIMAN" à l'adresse indiquée ci-dessus et conformément aux spécifications indiquées au cahier des charges. Toute offre ne correspond pas ou ne respecte pas le cahier des charges sera rejetée. La date limite de remise des offres est fixée pour le 28/2/2025.

L'ouverture s'effectuera au tribunal de 1ère instance de Grombalia. Les participants seront informés ultérieurement de la date d'ouverture des offres.

2024T01209DIVD2

Avis au public

En vertu d'une décision Judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Kasserine en date du 11 décembre 2024, concernant la cession de la société interchaux thala aux tiers. Mme Olfa Ben Sassi L'administrateur Judiciaire vous Informe que le cahier des charges est disponible au greffe du tribunal.

Le 10 Janvier 2025 est le dernier délai du dépôt des offres.

Le 16 janvier 2025 est la date de l'ouverture des plis au Tribunal.

Pour toute information concernant la visite de la société veuillez contacter l'administrateur Judiciaire au 22513137 ou 26224860.

2024T01213DIVD2

Avis supplémentaire

La demanderesse Fayza Bellili, a déposé une demande de renouvellement pour être représentée par Maître Buthaina Al-Zawabi, n°7597, auprès du tribunal immobilier de Béja, afin de désigner un certain nombre de contrats.

Attendu qu'un contrat de vente rédigé en langue française a été présenté le 3/8/1955 par Khalifa bin Ali bin Hussein Rajab Al-Riahi au profit d'Al-Hadi bin Saleh bin Rashid Al-Tarilisi, ayant pour objet la vente d'un terrain situé à Majaz Al-Bab dans l'état de Béja, d'une superficie de 700 mètres carrés, et il est inclus dans la taxe foncière 180058

Un jugement préalable a été rendu par le tribunal immobilier précité prévoyant que le contenu du contrat susvisé soit publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

A compter de la date de publication de cette annonce et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, une objection pourra être formulée à ce sujet de demande.

2024R03145DIVD2

Avis

Mr Mongi Ben Mohamed Ben Mohamed Elkouni informe le public que son titre de propriété concernant le 1/3 d'un terrain de superficie 1300m² situé à la route Eddayer km7 Sfax, lui a été accordé par acte d'achat en date du 5/5/1965 avec le témoignage des juges notaires Taieb Khlif et Omar Kammoun, est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2024X01663DIVD2

Avis

Mr Walid Ben Abdesalem Zrelli annonce que ses titres de propriété d'un terrain comporte 10 pieds d'oliviers et 02 pieds d'oliviers tarabaa sis à Sfax Belyana Elamra, sont perdus et il désire se faire une copie originale de chaque titre.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Houda Ksibi à Sfax rue notaire.

2024X01666DIVD2

Avis

Mme Chefia Boujelben annonce que son titre de propriété de l'un quart indivis d'une maison située à la route El Ain km4 Sfax provenant de l'achat le 29 Novembre 1990 dressé par les notaires Abdel Aziz Bouattour et Mohamed ben Mohamed Mzid (le fils) a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2024X01669DIVD2

Avis

Les héritiers de Bechir Ben Mbarek annoncent qu'ils possèdent un terrain de 500 m² sis à henchir Mhadheb Bir Ali Ben Klifa Sfax leur titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01670DIVD2

Avis

Les héritiers Tayeb Ben Ahmed Abd Elhedi Avisent être propriétaires d'un reste d'une parcelle de terre nord est d'une superficie d'environ de 383 m² contenant une maison contient quatre chambres et une cuisine sise à la route El Dayer Km 3 Sfax et que leur titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte devrait intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01675DIVD2

Avis

Monsieur Mongi Ben Mohamed Ben Mohamed Masmoudi avise être propriétaire d'une parcelle de terre sud d'une superficie de 1046.25 m² sise à la route de Tunis Km 4 Sfax.

Est que son titre de propriété étant perdu. Il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Wassim Karoui rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01676DIVD2

Perte

Sherine ben Hédi Kammoun Annonce que son titre de propriété d'une boutique sise à la route taniour km05 Sfax est perdu et elle désire se faire établir une autre copie originale. Toute personne ayant une opposition doit le faire auprès du Notaire Malek Medhioub à immeuble alfourat étage 02 bureau 208 dans un délai maximum de trente jours.

2024X01679DIVD2

Perte

Mr Faouzi ben Mhmad ben Ali Alfki Annonce que c'est un titre de propriété d'une boutique sise à route Taniour km06 Sfax est perdu et il désire se faire établir une autre

copie originale, toute personne ayant une opposition doit le faire auprès du Notaire Malek Medhioub à immeuble alfourat étage 02 bureau 208 dans un délai maximum de trente jours.

2024X01680DIVD2

Perte

Mer Adel ben Ahsouna ben Mohamed Eterki el Aarami annonce que son titre de propriété d'un terrain de surface 451.50 m² est perdu et il désire se faire établir une autre copie originale, toute personne ayant une opposition doit la faire auprès du Notaire Malek Medhioub à immeuble alfourat étage 02 bureau 208 dans un délai maximum de trente jours.

2024X01681DIVD2

Perte

Mr Houssem ben el Adel ben el Mokhtar Louati Annonce que son titre de propriété d'un terrain de surface 6763 m² sis à la route taniour km 13 est perdu et il désire se faire établir une autre copie originale, toute personne ayant une opposition doit la faire auprès du Notaire Malek Medhioub à immeuble alfourat étage 02 bureau 208 dans un délai maximum de trente jours.

2024X01682DIVD2

Vente immobilière

La liquidatrice judiciaire, Mme Ouertani Awatif, annonce, conformément à une autorisation délivrée par le juge commissaire dans le dossier de liquidation de l'affaire 97971 le 22/12/2023, et une autorisation délivrée le 15/6/2024, de vendre une propriété située à Burj Al-Tawil, Ariana Ceux qui souhaitent acheter doivent obtenir le livret de conditions auprès du bureau du liquidateur situé au bâtiment Al-Faudaili, deuxième étage, bureau n°206, route Mater, km 7, Manouba, ou appeler le 29499486 et fixer la date limite pour recevoir les offres le 10/01/2025.

2024403071DIVD2

Déclaration de la perte d'un titre foncier

Je soussigné, Moniim Raysi, titulaire de la CIN n°07652982, délivrée à Tunis le 22/8/2023, déclare sur l'honneur avoir perdu le titre de propriété titre foncier n°60861 titre n°55919, à Bizerte, comme il a été annoncé dans le journal Al-Shorouk du 13/12/2024, numéro de journal 12139.

2024403090DIVD2